



RÉGIME  
DE RETRAITE  
des groupes  
communautaires  
et de femmes

# INFOLETTRE

UN RÉGIME DE RETRAITE POUR NOUS!

**Volume 7, numéro 3, le 19 septembre 2016**

*Ce numéro de l'Infolettre vise à informer les groupes et participantEs du Régime de ce qui s'est passé lors de la rencontre du comité de retraite qui avait lieu les 16 septembre 2016. Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à nous en faire part.*

## Dernier rappel : vous êtes invité à l'assemblée annuelle

Afin de favoriser la participation d'un plus grand nombre de membres à l'Assemblée annuelle du Régime de retraite, le comité de retraite a déjà fixé les dates, heures et endroits de l'Assemblée annuelle :

- **Victoriaville** : le lundi 26 septembre à 13h30, à la CDC des Bois-Francis, 59, rue Monfette, Salle 125, Victoriaville;
- **Webdiffusion** : le mardi 27 septembre à 17h Les instructions pour se connecter se trouvent au <http://regimeretraite.ca/site/wp-content/uploads/2016/06/Consignes-accéder-à-la-visioconférence.pdf>;
- **Montréal** : le mercredi 28 septembre à 16 h à la Maison Parent-Roback, 110 rue Ste-Thérèse, salle 105 (cette assemblée se terminera avec un verre de l'amitié).

En plus des sujets traités habituellement en assemblée, compte tenu des inquiétudes manifestées par un certain nombre de membres, et d'un nouveau développement intervenu vendredi dernier, les deux sujets suivants seront traités lors de l'assemblée annuelle :

- la turbulence actuelle des marchés et comment le Régime de retraite y fait face pour assurer le versement des rentes promises malgré les vents contraires ;
- le comité de retraite qui s'est prononcé vendredi en faveur du principe d'adhérer d'ici la fin de l'année à une fiducie globale où nous regrouperons la gestion de nos actifs avec d'autres caisses de retraite semblables (voir l'article suivant pour plus de détails).

Vous êtes invité-e-s à participer en grand nombre à cette assemblée, où vous serez en mesure de poser des questions et faire des commentaires. L'argent dans la caisse, c'est votre argent et vous avez le droit de savoir ce que le Régime en fait et où il s'en va. Au plaisir de vous rencontrer.

## Le comité de retraite envisage la possibilité de se joindre à une fiducie globale qui se met sur pied

Le comité exécutif et le comité de retraite ont passé un certain nombre d'heures à réfléchir à la possibilité d'adhérer à une fiducie globale, un projet qui est proposé par la firme d'actuaire PBI, notre fournisseur depuis 2008 en ce qui a trait à l'administration du Régime et les services actuariels. Au début, cette fiducie regrouperait 6 régimes complémentaires de retraite qui ont en commun le fait que les participants assument le risque du régime, comme nous. L'idée de base est que chaque régime de retraite continue à opérer indépendamment comme c'est le cas, et à avoir

sa propre politique de placement (quel % en obligations? en actions canadiennes? etc.). Chaque comité de retraite nommerait un représentant au comité de placement. C'est ce comité qui choisirait les gestionnaires à l'intérieur de chaque classe d'actifs, avec l'appui d'experts en placements de PBI. Lors de sa dernière réunion du 16 septembre dernier, le comité de retraite a identifié les principaux avantages pour nous de nous joindre à cette fiducie globale :

- augmenter la taille des actifs (à 115-130 millions \$, lesquels augmenteront rapidement à compter de 2018 avec l'arrivée d'un gros joueur), tout en réduisant nos frais de gestion,
- avoir accès à un bassin élargi de fonds, ce qui nous donnera plus de choix
- tout en réduisant nos frais, avoir accès à une expertise accrue qui sera «inclue» dans le prix,
- et ce, tout en conservant le contrôle sur notre politique de placement et la pondération des classes d'actifs pour notre caisse.

Le comité de retraite est conscient qu'il y aura une certaine perte d'autonomie (nous devons nous entendre en comité de placement sur le choix des gestionnaires). Un mécanisme sera en place (la coquille « sur mesure ») qui nous permettra de conserver ou choisir des gestionnaires indépendamment des choix qui seront faits au comité de placement de la fiducie.

Pour le moment, le comité de retraite a voté en faveur du principe d'envisager notre adhésion à cette fiducie. Au cours des deux prochains mois, le secrétariat, le comité exécutif et le comité de retraite éventuellement passeront en revue l'ensemble de la documentation (contrats, règles de régie interne, structure des coûts) pour nous assurer que ce projet sera avantageux pour nous. Au besoin, nous demanderons des ajustements avant de nous prononcer. Il est prévu que la décision finale pourrait être prise au comité de retraite des 29 et 30 novembre, si notre vérification diligente s'avère concluante.

Si vous souhaitez avoir un peu plus d'informations sur ce projet et nous faire part de vos commentaires ou interrogations, ce point fera l'objet d'une discussion lors de l'assemblée annuelle qui aura lieu à Victoriaville et Montréal et en Webdiffusion.

## Un amendement au Texte du Régime pour faciliter la vie aux bénéficiaires désignés lors d'un décès du participant

Notre régime de retraite prévoit depuis son démarrage que si un participant décède *avant* son départ à la retraite et qu'il n'a pas de conjoint (ou que le conjoint a renoncé à sa rente de conjoint survivant), la valeur de la rente est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par le participant. De plus, pour un décès *après* la retraite, notre régime prévoit le versement de la rente pour une période garantie de 5 ans, période qui peut augmenter à 10 ans si le participant choisit cette option, moyennant une légère baisse de sa rente. Notre régime prévoyait le versement de ces montants exclusivement sous forme de rente, ce qui n'est pas très pratique s'il y a plusieurs bénéficiaires qui doivent se partager une petite rente ou même un bénéficiaire qui aurait besoin de l'argent maintenant, par exemple pour payer les frais de la résidence familiale ou l'hypothèque.

Le Texte du Régime a donc été amendé pour prévoir que, dans le cas des bénéficiaires, le montant dû sera payable en un seul versement forfaitaire, ce qui leur facilitera la vie (et à nous aussi...). Si le bénéficiaire désigné est la ou le conjoint-e et qu'il y a eu renonciation de la rente de conjoint survivant, le montant dû sera payable en un seul versement OU par le versement d'une rente, selon ce que la ou le conjoint-e choisira à ce moment-là. En passant, rien n'interdit dans ce cas d'ajouter une deuxième ligne au moment de remplir le formulaire de désignation du bénéficiaire cette phrase : « En cas de décès du conjoint-e, les bénéficiaires désignés sont mes deux enfants Claire et Jean-Pierre ».

## Placements : le Régime tire son épingle du jeu

Malgré une année où les marchés financiers sont en dents de scie, le Régime de retraite a obtenu un rendement de 2,97 % depuis le début de l'année, moins toutefois que les 3,74 % obtenus par les marchés financiers. Ce sont nos gestionnaires en actions canadiennes qui ont moins bien fait que les marchés boursiers et tirés notre performance vers le bas : ils ne détiennent pas d'or, relativement peu d'actions dans les minières et dans le pétrole. Ce sont ces secteurs qui ont le mieux fait.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier toutefois, notre rendement s'élève à 4,00 %, soit la même chose que les marchés (4,01 %). Sur 5 ans, notre rendement annuel s'élève à 7,87 % par année, soit 0,52 % de mieux que les marchés.

## De nouveaux groupes se joignent au Régime

Depuis la dernière Infolettre en octobre dernier, le comité de retraite a accepté formellement 9 adhésions de nouveaux groupes dont vous trouverez la liste ci-après. Veuillez noter que vous pouvez trouver la liste complète de tous les groupes adhérents sur le site Internet du Régime.

- 580 Association des personnes handicapées Clair Soleil**
- 581 Manif d'art**
- 582 CAPSA**
- 583 Accueil-Sérénité**
- 584 Carrefour des femmes de Saint-Léonard**
- 585 Centre des aînés de Pointe-Saint-Charles**
- 586 Association des Traumatisés Cranio-Cérébraux de la Montérégie**
- 587 Ménagez-vous Territoire du Rivage**
- 588 Regroupement pour la concertation des personnes handicapées des Laurentides**

**Le Régime souhaite la bienvenue à ces groupes et aux personnels salariés qui y œuvrent !**

## Nos coordonnées

Marie Leahey, coordonnatrice générale	poste 1402
Sylvia Roy, coordonnatrice administrative	poste 1401
Maria Luisa Apaza, responsable de la comptabilité	poste 1403
Anne-Marie de la Sablonnière, responsable de la formation	poste 1404

Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes  
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6  
Tél. : 514-878-4473 / 1 (888) 978-4473 / Téléc. : 514-878-1060  
Adresse courriel : RRFS-GCF@regimeretraite.ca  
Site internet : [www.regimeretraite.ca](http://www.regimeretraite.ca)



Suivez-nous sur Facebook!  
<https://www.facebook.com/RegimeRetraite>